

AFFAIRE N° 15

INTERETS DUS par la COMMUNE à l'ECHEANCE du 31 Décembre 1951

Le MAIRE. - La Commune de Saint-Denis ayant encaissé une somme de 6.000.000 de francs versée au budget de 1951 par la Trésorerie Générale (conséquence de la subvention d'avance de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer du 19 Août 1951) pour le paiement des travaux de réfection des rues de la Ville, doit les intérêts dus à l'échéance du 31 Décembre

Comme aucun crédit n'a été prévu au budget de 1951 et qu'il existe encore une somme de 328.790 Es à l'article 168 du budget additionnel pour le remboursement de la première annuité de l'emprunt de 16 millions (non réalisé).

Je vous demande de voter par autorisation spéciale l'annulation d'un crédit de 53.499 Es porté au budget de 1951 et l'ouverture de même crédit de 53.499 Es en dépense pour le paiement des intérêts dus à la Caisse Centrale de la France d'Outre.

Adopté à l'unanimité.